VISION EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE

2025-2030

Ville de SAINT-JÉRÔME

VISION EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE

PRÉAMBULE

Au cours des derniers mois, nous, la Ville de Saint-Jérôme, avons lancé une démarche proactive visant à doter notre communauté d'une vision claire et ambitieuse en matière de lutte contre l'itinérance. Il est essentiel de souligner que cette initiative ne découle pas d'une obligation imposée par les différents paliers de gouvernement. Elle s'inscrit plutôt dans une volonté d'aller au-delà des attentes et d'incarner notre leadership dans la résolution de cette problématique sociale.

Dans le cadre de ce projet, une dizaine de consultations ont été menées auprès de représentants des organismes de terrain qui, jour après jour, œuvrent à améliorer la vie des personnes en situation d'itinérance.

Ces échanges avec des acteurs clés du secteur public, dont le CISSS des Laurentides et les intervenants communautaires, ont été cruciaux. Leur expérience et leur expertise nous ont permis de confirmer certaines réalités et d'identifier des besoins précis.

Cette vision, développée en cohérence avec nos actions déjà entreprises, nous permettra d'orienter nos efforts pour répondre de manière plus adéquate aux défis reliés à l'itinérance. Nous nous engageons ainsi à être un partenaire proactif et responsable dans la lutte contre cette réalité. L'objectif est d'assurer un avenir meilleur pour tous.

SOMMAIRE

6 Mot du maire de la Ville de Saint-Jérôme

7 Mot du directeur général, Ville de Saint-Jérôme

8 Mot de la directrice du Service de police de la ville de Saint-Jérôme

9 Groupes consultés dans le cadre de la démarche

10 Une contribution inestimable

11 Vision en matière d'itinérance

12 Résultat des consultations

13 AXE 1
Contribuer et faciliter l'accès au logement

14 AXE 2
Renforcer le sentiment de sécurité et la cohabitation sociale

15 AXE 3
Sensibiliser les citoyens à l'itinérance et contribuer à prévenir la précarité

16 AXE 4
Contribuer à la mise en place de mesures d'accompagnement, d'inclusion et de réinsertion

17 AXE 5
Favoriser la réinsertion sociale et s'y engager

18 Mise en action

MESSAGE DE MARC BOURCIER

Derrière chaque personne en situation d'itinérance, il y a une histoire, un parcours souvent marqué par des épreuves, des blessures, mais souvent une résilience admirable. L'itinérance est une réalité humaine complexe et profondément bouleversante. J'ai toujours dit que l'on reconnaît la grandeur d'âme d'une population par la façon dont elle s'occupe de ses gens fragilisés.

Fort de cette profonde conviction, je n'ai pas attendu les solutions des autres paliers de gouvernement pour agir face à cette crise nationale. Par exemple, le mois suivant mon assermentation à titre de maire, j'ai convoqué les organismes communautaires et le CISSS des Laurentides afin de me mettre en mode solutions. J'ai aussi accepté sans hésitation de m'impliquer au sein du comité de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sur l'itinérance, présidé par le maire de Québec Bruno Marchand, et de participer à de nombreux colloques.

Notre administration a été proactive; nos partenaires, complices; et notre population, solidaire. Je suis fier de constater que les solutions jérômiennes sont souvent citées en exemple. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape en présentant une vision claire, cohérente et humaine afin de poursuivre nos actions dans cette lutte contre l'itinérance.

Ce travail collectif, fondé sur l'écoute et la collaboration, nous a permis de trouver des leviers d'action concrets, mais aussi de mieux comprendre la complexité de cette réalité. En tant qu'élus, nous devons créer un cadre favorable, mobiliser les ressources nécessaires et prendre des décisions courageuses, même lorsque les solutions ne sont pas simples.

Je remercie chaleureusement tous les acteurs qui ont proposé des actions pour la concrétisation de notre vision : vos voix, vos expertises et vos expériences ont enrichi notre réflexion. Grâce à vous, notre ville s'engage à aller encore plus loin, à faire preuve de leadership et à bâtir avec vous un avenir plus juste, parce que chaque personne mérite d'avoir un toit, une chance et une vie digne.

Marc Bourcier
Maire, Ville de Saint-Jérôme

MESSAGE DE FERNAND BOUDREAULT

L'itinérance est une réalité qui interpelle l'ensemble de l'appareil municipal. Si elle soulève d'abord des enjeux humains pour certains et un sentiment d'insécurité pour d'autres, elle nécessite également une réponse structurée, cohérente et coordonnée entre nos différents services municipaux et nos partenaires externes.

Au fil des années, nous avons posé plusieurs gestes pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ainsi qu'aux requêtes des citoyens. Cette volonté de continuer d'agir nous pousse maintenant à passer à une autre étape : celle d'une vision commune, d'une feuille de route alignée sur nos responsabilités et nos valeurs.

Ce document incarne la volonté de notre administration d'agir de manière cohérente, concertée et proactive. Tous les services municipaux ont un rôle essentiel à jouer, et c'est en unissant nos expertises que nous pourrons mettre en place des solutions vraiment efficaces et porteuses d'espoir.

Nous sommes également pleinement conscients que notre vision ne peut se réaliser sans la collaboration étroite de nos partenaires de terrain — organismes communautaires, CISSS, intervenants et autres acteurs clés — dont l'engagement et la connaissance du milieu sont indispensables à la concrétisation de cette vision.

Notre approche privilégie une gestion collaborative, orientée vers des actions tangibles. Au cours des prochains mois, nous donnerons vie aux propositions de ce document, avec des responsabilités bien définies et des outils de suivi pour mesurer les progrès réalisés. La coordination du dossier au sein de notre service de police, appuyée par la haute direction, permettra un arrimage solide entre les interventions sur le terrain et les orientations stratégiques de la Ville.

Cette vision n'est pas figée : elle vivra, évoluera, progressera selon les besoins et les apprentissages. Mais notre engagement est ferme : faire de Saint-Jérôme une ville qui s'applique, avec les partenaires du milieu, à mettre en valeur les meilleures pratiques et approches en matière d'itinérance.

Fernand Boudreault
Directeur général, Ville de Saint-Jérôme

MESSAGE DE CAROLINE BERNARD

Tous les jours, nous croisons des personnes en situation d'itinérance dans nos rues, nos parcs et nos centres urbains. Pour le Service de police de Saint-Jérôme, ces visages ne sont pas anonymes. Ils sont le reflet de vulnérabilités profondes et de parcours brisés, mais aussi d'une humanité que nous avons le devoir de reconnaître et de protéger.

C'est dans cette optique que notre service s'est vu confier la coordination de la démarche municipale en matière d'itinérance. Ce mandat, nous l'acceptons avec humilité, mais aussi avec conviction. La sécurité publique ne se limite pas à l'ordre : elle inclut le bien-être collectif, la prévention, la médiation et la cohabitation harmonieuse.

Notre service, par l'entremise de l'équipe Pacifique, des policiers aux relations communautaires et de l'Équipe spécialisée en intervention psychosociale (ÉSIP), travaille déjà en collaboration étroite avec les services sociaux et les organismes communautaires.

Cette approche mixte, ancrée dans le partenariat, nous permet d'intervenir avec discernement et bienveillance, d'éviter l'escalade des situations et, surtout, de créer des ponts entre les personnes en situation de précarité et les services d'aide.

Nous savons qu'un changement de culture s'opère présentement. Nos méthodes et notre approche évoluent : nous misons davantage sur l'écoute, le dialogue, la présence humaine et les liens de confiance. C'est dans cette direction que nous désirons avancer.

En coordonnant les efforts municipaux, nous veillerons à ce que chaque action sur le terrain s'inscrive dans une logique d'inclusion, de respect et de sécurité pour tous. Ensemble, nous pouvons bâtir une ville où personne n'est laissé pour compte.

Caroline Bernard

Directrice, Service de police de la ville de Saint-Jérôme

GROUPES CONSULTÉS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE

Groupes internes

- Certaines directions municipales
- Élus municipaux
- Équipe Pacifique
- Équipe spécialisée en intervention psychosociale (ÉSIP)

Groupes externes

- Cap Emploi
- Centre Le Phénix
- Chambre de commerce et d'industrie Rivière-du-Nord
- CISSS des Laurentides
- Corporation de développement communautaire de la Rivière-du-Nord
- La HUTTE
- MRC de La Rivière-du-Nord
- Personnes en situation d'itinérance (PSI)
- Travailleurs communautaires
- Travailleurs de rue

UNE CONTRIBUTION INESTIMABLE

Nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude à toutes les personnes qui ont participé généreusement à nos consultations. Nous remercions tout particulièrement les services sociaux et les organismes communautaires. Leur contribution a été inestimable. Elle nous permettra de réaliser notre vision en matière d'itinérance.

Nous tenons à reconnaître et à remercier très chaleureusement les représentants des organismes et groupes suivants : la Chambre de commerce et de l'industrie Rivière-du-Nord; la Corporation de développement communautaire de la Rivière-du-Nord; Cap Emploi; L'Écluse des Laurentides; le Centre Le Phénix; La HUTTE; le CISSS des Laurentides; la MRC de La Rivière-du-Nord; l'équipe Pacifique et le personnel et les élus de la Ville.

Nous offrons des remerciements bien sentis aux personnes en situation d'itinérance qui se sont prêtées généreusement à l'exercice de consultation.

Vos expériences et votre réalité sur le terrain ont nourri notre réflexion. Ces échanges ont permis aux élus et à l'administration municipale de bâtir une vision éclairée et de faire des choix cohérents quant aux actions qui se déploieront au fil des semaines et des mois.

L'expertise reconnue des organismes communautaires et du personnel des services sociaux, nous a offert un éclairage concret, essentiel pour mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés nos concitoyens. C'est avec cette compréhension partagée que nous pourrons unir nos forces pour former une équipe engagée et solidaire dans la lutte contre l'itinérance.

Encore une fois, merci pour votre engagement, votre collaboration et votre bienveillance. Maintenant, travaillons ensemble à mettre en place des actions qui feront une différence importante dans la vie de ceux qui en ont le plus besoin.

VISION EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE

Vision globale de la Ville

Une ville verte, prospère, dynamique et branchée sur l'avenir où ses citoyens peuvent s'épanouir et vivre en sécurité.

Valeurs de la Ville

- **Respect**
- **Éthique**
- **Leadership**
- **Professionnalisme**

CHAQUE PERSONNE EN SITUATION D'ITINÉRANCE DEVRAIT POUVOIR RETROUVER SA DIGNITÉ ET SON INDÉPENDANCE.

À l'écoute de notre population, nous collaborons avec nos partenaires publics, privés et communautaires à mettre en place de façon cohérente les conditions favorables pour une sortie durable de l'itinérance, où chaque individu peut réaliser son plein potentiel.

Nous allons promouvoir avec leadership des approches innovantes, réduire la stigmatisation et assurer des milieux de vie sainset sécuritaires pour tous.

RÉSULTAT DES CONSULTATIONS

LES CINQ AXES D'INTERVENTION

AXE 1
ACCÈS AU LOGEMENT

AXE 2
PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

AXE 3
SÉCURITÉ ET COHABITATION

AXE 4
ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION

AXE 5
RÉINSERTION SOCIALE

AXE 1

CONTRIBUER ET FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT

Contribuer à l'augmentation de l'offre de logements sociaux et abordables pour toutes les catégories de citoyens, notamment les personnes en situation de précarité.

1. Chercher à obtenir une évaluation des besoins en matière de logements sociaux et abordables pour la population de Saint-Jérôme.
2. Soutenir les organismes qui offrent des services d'hébergement d'urgence, de courte durée (temporaire) et de transition pour les personnes en situation d'itinérance (PSI) ou à risque de le devenir.
3. Participer à la mise en place de solutions novatrices en matière de logement afin d'accueillir ceux qui ont des besoins particuliers.
4. Veiller à ce que la réglementation en matière de logement puisse être appliquée avec agilité et souplesse en tenant compte des populations les plus vulnérables.
5. Mieux informer les citoyens sur les mesures mises en place par la Ville pour augmenter l'offre des logements sociaux et abordables.

AXE 2

RENFORCER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET LA COHABITATION SOCIALE

Renforcer la sécurité réelle et perçue des citoyens. Assurer la sécurité de tous les c itoyens dans le respect des personnes en situation d'itinérance.

1. Développer des plans de patrouille avec des horaires particuliers afin de maximiser la visibilité des policiers et des intervenants sociaux de l'ÉSIP pendant les périodes critiques.
2. Réaliser un audit des infrastructures d'éclairage afin d'identifier les zones à risque et procéder à l'installation et/ou à l'amélioration de l'éclairage dans ces lieux.
3. Faire participer les résidents et les commerçants dans la conception d'aménagements urbains sécuritaires.
4. Créer un comité de liaison entre les commerçants et le Service de police de Saint-Jérôme afin d'assurer un échange constant d'informations et d'ajuster les stratégies de patrouille en conséquence.
5. Maintenir un environnement propre et accueillant en augmentant la fréquence des nettoyages des espaces publics et en mobilisant des équipes municipales.
6. Créer un guide pratique pour les citoyens détaillant les procédures à suivre en cas d'incidents liés à l'itinérance.
7. Travailler en collaboration avec les services sociaux afin d'améliorer la sécurité de tous les citoyens.
8. Sensibiliser le public aux enjeux liés à l'itinérance afin de réduire la stigmatisation et de favoriser une cohabitation harmonieuse.

AXE 3

SENSIBILISER LES CITOYENS À L'ITINÉRANCE ET CONTRIBUER À PRÉVENIR LA PRÉCARITÉ

En étroite collaboration avec le CISSS des Laurentides et les autres acteurs du milieu, sensibiliser les citoyens aux réalités de l'itinérance pour aider à réduire la stigmatisation et à reconnaître les signes de précarité chez les personnes à risque de se retrouver en situation d'itinérance.

1. Collaborer avec les organismes communautaires pour mettre en œuvre des stratégies de prévention et intervenir auprès des personnes à risque de se retrouver en situation d'itinérance.
2. Informer la population (résidents, commerçants et autres membres de la communauté) et la sensibiliser à la réalité de l'itinérance pour réduire la stigmatisation et favoriser une plus grande empathie et une meilleure compréhension des enjeux.
3. Optimiser l'utilisation des outils de communication de la Ville afin de sensibiliser la population à l'itinérance et contribuer à défaire les stéréotypes qui y sont associés.
4. Cartographier, répertorier et identifier l'ensemble des services existants sur le territoire et informer tous les citoyens.
5. Informer les citoyens sur les manières dont ils peuvent véritablement aider les personnes en situation d'itinérance en proposant des actions qui sont réellement bénéfiques et, ainsi, encourager des gestes significatifs.
6. Donner la parole aux personnes vivant ou ayant vécu l'itinérance afin de trouver et mettre en place des solutions mieux adaptées tant pour leurs besoins immédiats que pour leur cheminement vers une sortie de l'itinérance.
7. Améliorer la collaboration avec les différents acteurs engagés dans la lutte contre l'itinérance ainsi que simplifier la coordination et l'accès aux ressources disponibles.

AXE 4

CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT, D'INCLUSION ET DE RÉINSERTION

Appuyer le CISSS des Laurentides et les acteurs du milieu dans le déploiement des mesures de soutien visant les PSI désaffiliées et éloignées des services.

1. Soutenir et promouvoir le travail des organismes ainsi que les différents profils de mesures d'aide existantes destinées aux PSI.
2. Promouvoir les organismes dont les actions et les résultats entraînent des répercussions positives sur la lutte contre l'itinérance.
3. Optimiser la collaboration avec les différents organismes communautaires afin d'éviter les dédoublements.
4. Appuyer les différents parcours et plans d'action adaptés aux besoins des PSI.
5. Promouvoir la nécessité de maintenir un regard bienveillant et une approche flexible envers les besoins des groupes les plus marginalisés.

AXE 5

FAVORISER LA RÉINSERTION SOCIALE ET S'Y ENGAGER

Mobiliser les ressources et utiliser le pouvoir d'influence de la Ville pour réduire les barrières législatives et réglementaires à la réinsertion sociale.

1. Participer activement aux instances de concertation locale et régionale en itinérance et, au besoin, instaurer des rencontres avec les partenaires.
2. Promouvoir la coordination entre les différents acteurs et utiliser son pouvoir d'influence auprès des autres municipalités et des différents paliers gouvernementaux.
3. Être attentifs aux mesures innovantes, promouvoir l'apprentissage collectif et encourager l'adoption de meilleures pratiques.
4. Utiliser sa notoriété pour influencer les pouvoirs publics sur des lois et des règlements qui stigmatisent les personnes les plus vulnérables et nuisent à leur réinsertion sociale.
5. Prendre part à une réflexion collective quant aux choix stratégiques d'implantation des lieux de services dans le but de faciliter l'intégration sociale des PSI.
6. Évaluer la mise en place d'installations des services de base pour répondre au besoin fondamental de dignité des citoyens.
7. Évaluer les besoins pour la création de lieux de répit chauffés, sécurisés et supervisés et mettre en place des endroits qui servent à créer des liens et à établir un premier contact entre les PSI et les services communautaires.
8. Assumer son leadership et exercer une influence auprès des autres paliers de gouvernement pour le renforcement et l'attribution de ressources partout où cela est nécessaire.
9. Mobiliser des ressources provenant du secteur privé pour soutenir les initiatives d'inclusion sociale.

MISE EN ACTION

L'objectif des consultations qui allaient alimenter ce document était clair : déterminer comment la Ville, dans le cadre de ses rôles et responsabilités, pourrait intensifier son engagement pour prévenir et combattre l'itinérance.

Plusieurs actions ont déjà été entreprises, témoignant de notre engagement sincère avant même l'élaboration de cette vision. Par exemple, des initiatives en lien avec le logement et la sécurité ont été mises de l'avant. La création de la brigade ÉSIP et le soutien municipal aux initiatives communautaires pour la construction d'hébergement d'urgence et de transition ainsi que le renforcement de notre collaboration étroite avec le CISSS des Laurentides ont été particulièrement marquants.

Forts des précieux commentaires et des nombreuses suggestions reçus lors des consultations, nous faisons aujourd'hui un pas de plus pour concrétiser notre vision. Nous proposons une feuille de route ambitieuse pour que chaque personne puisse retrouver sa dignité et son indépendance.

Un plan d'action destiné à la mise en œuvre des axes d'intervention visant à lutter contre l'itinérance sera donc mis en place prochainement. Quoique la coordination du dossier de l'itinérance ait été confiée au Service de police de Saint-Jérôme, la responsabilité est partagée avec de nombreux partenaires.

Dans les prochaines semaines, nous allons interpeler tous les acteurs qui s'impliquent en matière d'itinérance. Nous allons identifier des responsables pour chacune des actions afin d'établir des plans de travail ainsi que de définir des échéanciers et des indicateurs qui nous permettront de mesurer les résultats.

Ville de
SAINT-JÉRÔME